

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Jeudi 26 Juillet à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 Juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.
M. PARODIN, MM. VITALI, MARY, Mme PERES, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, MM.COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme PIMENOFF	à	M. AMIDEI
M. BASTELICA	à	M. CERVETTI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. BARTOLI	à	M. DIGIACOMI
Mme FERRI-PISANI	à	Mme PASQUALAGGI

Etaient absents :

Mme DEBROAS, Mme POLI, Mme CURCIO, Mme PASTINI, MM. RUULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	32
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 26 Juillet 2012

Délibération N°2012 / 189

Journées Européennes du Patrimoine, 15 et 16 septembre 2012.

M. Le Maire expose à l'Assemblée :

Depuis 1984, le 3^{ème} week-end de septembre célèbre les Journées européennes du patrimoine. Véritable événement culturel de la rentrée, ces journées enregistrent chaque année plus de 12 millions de visiteurs dans plus de 15 000 sites et témoignent de l'intérêt des Français pour l'histoire des lieux et de l'art. Le succès de la manifestation repose sur la grande diversité du patrimoine proposé aux visiteurs. Ce grand rendez-vous citoyen, pour une mémoire partagée, associant initiatives publiques et privées, offre l'occasion de faire connaître l'action des pouvoirs publics et de présenter le travail de celles et ceux qui agissent quotidiennement au service de la connaissance, de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine. Depuis 1991, les Journées du patrimoine ont pris une dimension européenne. Aujourd'hui, plus de 49 pays organisent cette manifestation qui a su devenir un rendez-vous incontournable.

La 29^{ème} édition des Journées européennes du patrimoine, qui aura lieu les 15 et 16 septembre prochain, invite à découvrir les patrimoines cachés

Mis à l'honneur lors de cette édition, le thème du « patrimoine caché » veut ainsi lever le voile sur un patrimoine qui se trouve derrière les portes, au fond des cours, sous nos pieds, au-dessus de nos têtes, dans l'ombre ou en pleine lumière. Il s'agit de rester fidèle à la vocation première de ces journées – rendre accessible le patrimoine immobilier et mobilier au plus grand nombre – et de suivre pas à pas cette injonction de Proust : « *Le véritable voyage de découverte ne consiste pas à chercher de nouveaux paysages, mais à avoir de nouveaux yeux.* »

Il permet par la même occasion de guider les publics vers des **patrimoines méconnus**, qu'il convient d'approcher enfin, pour mieux les connaître et les (re)découvrir :

- le **patrimoine enfoui** (fouilles archéologiques, épaves, écluses)
- le **patrimoine souterrain** (catacombes, cryptes, caves, grottes, tumulus)
- le **patrimoine en hauteur** (cloches, charpentes)
- le **patrimoine militaire** (bunkers)

mais également ce que l'on peut qualifier de « **petit** » **patrimoine**, omniprésent dans chaque localité mais peu visible ou peu valorisé (fontaines, lavoirs, calvaires, cimetières...)

Le **coup de projecteur** sur ces patrimoines originaux n'empêche en aucun cas d'embrasser l'**ensemble du patrimoine**. Il offre au contraire l'opportunité d'insister sur la (re)découverte de ces lieux.

Les monuments plus prestigieux pourront ainsi saisir l'opportunité d'ouvrir des **salles méconnues** ou encore des **coulisses** (théâtres ou cinémas).

De même il est possible de proposer des **parcours inattendus**, afin d'aller au-delà des images associées aux sites de prestige.

Enfin, la valorisation des patrimoines cachés est également une occasion d'étendre la découverte **aux savoir-faire** que l'on retrouve dans :

- Un **site industriel**, dont certaines machines sont classées,
- **Certains laboratoires et hôpitaux et leurs des outils de travail**
- Dans les **églises** avec leur mobilier liturgique ou les œuvres picturales d'exception

Programme des Journées Européennes du Patrimoine 2012

Ville d'Ajaccio

VISITES GUIDÉES PROPOSÉES PAR L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME :

L'Office de tourisme d'Ajaccio propose sur inscription des visites guidées dont le thème est cette année « Patrimoine secret d'Ajaccio »

Promenade à la découverte d'un quartier historique d'Ajaccio aux trésors insoupçonnés : le « quartier des Etrangers ». Et d'ailleurs pourquoi dit-on "quartier des Etrangers" ? Ici le Grand Hôtel et ses illustres voyageurs, plus loin l'église anglicane, la Villa della Rocca où séjourna le peintre Matisse, le Cynos Palace et bien d'autres lieux méconnus... Témoins silencieux d'une époque révolue, ils vous seront dévoilés durant une visite où se mêle la grande et la petite histoire...

Trois visites sont prévues le samedi (à 10h) et le dimanche (à 10h et à 14h)

CAUE DE LA CORSE-DU-SUD (CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT)

Jean-François Mata et le CAUE 2A proposent, dans le cadre des Journées du Patrimoine, un parcours dans la vieille ville d'Ajaccio avec pour objectif de découvrir le patrimoine caché de la cité génoise. Le public pourra donc découvrir un patrimoine qu'il n'a pas l'occasion de voir, comme notamment la salle de la fresque de l'école Forcioli Conti ou encore le bas-relief représentant la mort de l'église St Jean-Baptiste.

Deux départs fixés à 10h30 et à 15h30 seront organisés pour un groupe limité à 10 personnes en raison des sites visités.

LABORATOIRE RÉGIONAL D'ARCHÉOLOGIE (LRA)

Destiné au Jeune Public, le LRA propose un atelier intitulé « A la recherche des vestiges cachés », fouilles archéologiques reconstituées, le dimanche 16 septembre de 10h à 12h et de 14h à 17h. Les ateliers auront lieu dans la cours anglaise de l'Hôtel de ville.

En effet, suite au diagnostic archéologique au square César Campinchi à Ajaccio, le Laboratoire régional d'archéologie (LRA) propose de sensibiliser le jeune public ajaccien à la nécessité d'entreprendre des fouilles archéologiques avant la réalisation du futur parking. Les archéologues du LRA expliqueront les premières découvertes aux enfants âgés de 7 à 12 ans qui participeront à leur tour à la fouille de sols archéologiques reconstitués. Ils pourront reproduire les gestes des archéologues et réaliser leur rapport de fouille.

BIBLIOTHEQUE FESCH (SALLE PATRIMONIALE) :

Située au rez-de-chaussée de l'aile gauche du Palais Fesch, la bibliothèque municipale d'Ajaccio ouverte dans les locaux actuels en 1868, dispose d'une belle et imposante salle de lecture de 30 mètres de long et compte plus de 40 000 ouvrages du XV^{ème} au XIX^{ème} siècle. La bibliothèque a été classée parmi les Monuments Historiques en 1986.

La bibliothèque municipale Fesch sera ouverte durant ce week-end, de 10h à 17h. Elle y présentera une exposition des ouvrages du Fonds ancien : 29 incunables et 29 manuscrits dont

le plus ancien document de la Bibliothèque : *le Roman des déduits* par Gace de la Vigne (XIV^{ème} siècle)

PALAIS FESCH, MUSÉE DES BEAUX-ARTS :

Ouvert gratuitement au public de 10h à 18h, le Palais Fesch proposera des animations autour du thème « Les patrimoines cachés ».

Pour être en adéquation avec le thème proposé par le ministère de la Culture pour cette édition 2012, le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts invite ses visiteurs à suivre un chemin ponctué ça et là d'œuvres sorties exceptionnellement des réserves.

Ce jeu de piste donnera l'occasion aux visiteurs d'avoir un nouveau regard sur les tableaux du musée en leur faisant découvrir des détails cachés qu'un œil non exercé ne décèle pas toujours.

Ce parcours aboutira au deuxième niveau dans la salle dite des « Apôtres » où une mise en scène dévoilera dans une atmosphère quelque peu mystérieuse des tableaux comme on ne les voit jamais et habituellement rangés dans les tiroirs ou sur les grilles des réserves. Ce parcours ludique pour le jeune public, pourra être suivi par tous les curieux.

Des concerts seront organisés dans les salles d'exposition permanente, concerts itinérants proposés par l'Ecole Nationale de Musique.

Enfin, les trois expositions temporaires seront encore programmées :

Vrai ? Faux ? Le primitif italien était presque parfait

L'exposition propose de faire découvrir au public le goût pour les primitifs italiens, depuis leur « découverte » au XVIII^e siècle jusqu'aux ...faux, lois du marché oblige ... Ce parcours s'accompagne tout naturellement d'une réflexion sur l'œuvre et son double, sur le détournement des images, et d'une manière plus générale sur la question des « copies, répliques et pastiches », qui sont présents dans la peinture dès le Moyen Age et durant toute la période de la Renaissance.

Parmesan, dessins et gravures en clair-obscur

Le Palais Fesch organise, en partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts, une exposition de dessins de Francesco Mazzola (Parme, 1503 – Casalmaggiore, 1540) dit Le Parmesan. Cet artiste au maniérisme exacerbé prend toute sa dimension dans son chef-d'œuvre *La Vierge au long cou* (1534-1539) conservé à la Galerie des Offices de Florence. Une sélection de 24 dessins et gravures permet d'illustrer sa jeunesse à Parme, son voyage à Rome, son séjour à Bologne ainsi que son retour dans sa ville natale. Artiste précoce dont le talent est réputé de nature divine, il est cité comme étant l'égal de Corrège avec lequel il travaille, dès l'âge de 19 ans, pour les fresques de San Giovanni Evangelista à Parme.

Le Parmesan, mort à 37 ans, criblé de dettes et pris de démence, invente, dans la première moitié du XVI^e siècle, un art d'un grand raffinement pleinement mis en valeur par sa maîtrise de la sanguine et du lavis brun.

C'est également dans le domaine de l'estampe qu'il déploie, par la technique du clair-obscur, une originalité extraordinaire en son temps en Italie.

Reconstitutions, Instantanés napoléoniens

« Et moi je suis Napoléon », répond le représentant de l'ordre au citoyen récalcitrant qui, pour l'intimider, prétend être haut placé. C'est à la vérification de cette boutade, de ce déni de

réalité poussé jusqu'à l'extrême, que le photographe Christian Buffa se livre dans un de ses reportages consacrés aux personnalités duelles.

Christian Buffa a parcouru la France et plusieurs contrées d'Europe en quête de communautés napoléoniennes dont il savait, depuis le début de sa démarche, qu'elles se situaient sur le parcours des campagnes de l'Empereur et principalement en de hauts lieux, Austerlitz, Iéna ou Waterloo. Son approche photographique nous conduit à l'évidence que l'univers napoléonien a engendré un monde à part, non seulement sur la terre natale de l'Empereur, mais bien au-delà.

C'est ce monde que sait parfaitement restituer Christian Buffa avec une mise en scène nocturne qui cache le contexte ordinaire de la vie pour faire surgir en pleine lumière la vérité du rêve réalisé : dans des costumes rutilants, grognards, grenadiers, brigadiers d'infanterie de ligne posent devant l'objectif de façon si naturelle que l'instantané, si possible, passerait pour une image d'époque. En effet, le reporter-portraitiste s'est constitué au cours de sa carrière une spécialité : celle de recenser des communautés de « doubles » ; des hommes et des femmes ne vivant que pour ressembler à quelqu'un d'autre qu'eux-mêmes.

LE SALON NAPOLEONNIEN DE L'HÔTEL DE VILLE AINSI QUE LE BUREAU DU MAIRE seront ouverts au public le dimanche de 10h à 18h. Des visites guidées seront proposées à 10h, 14h et 16h.

SITE DE LA PARATA/SANGUINAIRES :

Tout au long du week-end, des animations en libre accès autour du site de la Parata-Sanguinaires seront proposées, en partenariat avec le **Centre permanent d'initiation à l'environnement d'Ajaccio (CPIE)** et le **Parc Naturel Régional de la Corse** :

- Un atelier dauphin avec le **PNRC** le samedi de 10h à 17h
- Un atelier randonnée : balade commentée du sentier de Cala di Reta (durée 1h30, tout niveau) avec le **CPIE**.

D'autres activités seront également à découvrir sur place.

Toutes les informations seront disponibles à la Maison du Grand Site.

SEMAPHORE DE LA PARATA (Marine nationale)

Comme chaque année, le sémaphore de la Parata propose des visites autour du site et dans le sémaphore le samedi 15 et le dimanche 16 (9h-12h et 14h-18h)

LE LAZARET OLLANDINI :

Datant du 2^{ème} quart du XIX^{ème} siècle et inscrit aux Monuments Historiques depuis 1977, le Lazaret est un lieu historique et unique de la cité impériale. Ce site chargé d'histoire compte aujourd'hui parmi les principaux lieux culturels de la ville proposant une programmation annuelle remarquable.

Le lazaret sera ouvert au public le samedi après-midi, de 16h à 19h. On pourra y admirer les 32 sculptures de l'artiste Marc Petit .

MUSÉE A BANDERA :

Musée d'Histoire Corse Méditerranéenne de type associatif retraçant l'histoire de la Corse depuis la Préhistoire jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale, le musée A Bandera sera

ouvert gratuitement au public le samedi et le dimanche. Deux visites guidées seront, par ailleurs, programmées le dimanche (à 11h et à 15h).

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'APPROUVER ce programme de la 29^{ème} édition des Journées européennes du Patrimoine.
D'AUTORISER le Maire à signer tous actes administratifs et à passer tous contrats relatifs à l'ensemble de cette proposition.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Mme LUCIANI, Adjointe Déléguée,
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,
Vu la loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités Territoriales.

Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 Juillet 2012,

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Le programme de la 29^{ème} édition des Journées européennes du Patrimoine, tel qu'exposé ci-dessus.

AUTORISE M. Le Maire

à signer tous actes administratifs et à passer tous contrats relatifs à l'ensemble de cette proposition.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait à Ajaccio les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120726-2012_189-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2012



LE MAIRE

Simon RENUCCI